

356/I.C.

TERRITOIRES RUANDA-URUNDI.

RESIDENCE DU RUANDA.

Kigali, le 1 Aout 1925.

N° : 1382/I.C.3



Monsieur le Delege,

Suite a mes lettres Nos 1134/I.C.3 et 1141/I.C.3
datees du 25 Juin dernier - j'ai l'honneur de vous prier de vouloir
m'adresser egalement les elements botaniques relatifs a l'essence
ligneuse " MUNAZI " - au cas ou celle-ci - existerait dans votre
Territoire-

Le Resident du Ruanda.

Sy Corlehoir

Monsieur le Delege du Resident.

RUHENGARI.